

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 février 2024**

**Secrétaire de séance : madame Annick AUFFRET**

**n°5.5**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Demande de mise à disposition d'une salle pour la STAJ (Service Technique des Activités de Jeunesse)**

Le Service Technique des Activités de Jeunesse (STAJ) nous a de nouveau sollicités pour une mise à disposition contre compensation financière de la salle Paul Lelong dans l'objectif d'organiser un stage d'approfondissement BAFA.

Les dates : du 4 au 9 mars 2024. Il a été précisé au STAJ que dans le cadre du plan Parme, la salle de sport Henri Couvent sera encore fermée à cette date et qu'il ne pourra donc l'utiliser. En outre en cas de mariage le samedi 9 mars, ces derniers se déroulant désormais salle Paul Lelong, le stage devra être délocalisé dans la salle Olivier Lejeune.

Les représentants du STAJ ont émis un avis favorable à ces deux modalités

En réunion du 29 janvier 2024, la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique, a émis un avis favorable sur cette mise à disposition et a proposé de fixer la compensation financière à 1 500 € par période, à l'instar des mises à dispositions précédentes, s'agissant d'une période identique de 6 jours.

M le Maire propose donc au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur cette mise à disposition contre la compensation financière proposée par la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique.
- de l'autoriser à signer la convention fixant les modalités de cette mise à disposition tarifée.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,  
Annick Auffret

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Publiée sur le site internet le : Lundi 4 février 2024  
Envoyée et reçue au contrôle de légalité le : 29 février 2024